

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-six, le 03 mars à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Sainte-Sigolène, dûment convoqué le 24 février 2026 par Mme Ghislaine BERGER, Vice-Présidente, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ROUCHOUSE, Président du CCAS.

PRÉSENTS : Mr Didier ROUCHOUSE, Président, Mme Ghislaine BERGER, Vice-Présidente, Mr Henri BARDEL, Mme Anne PICHON-KELLY, Mr Jean-Louis LAVERGNE, Mme Brigitte BEST, Mr Gérard CELLE, Mme Thérèse CORNILLON, Mme Annie DESAGES, Mme Nicole GUILLAUMOND, Mr Yves ROCHE, Mr Hervé VACHET.

EXCUSÉE : Mme Noëlle BERTHASSON

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Mme Adeline BRUN ayant donné pouvoir à Ghislaine BERGER

ABSENTS : Mme Karine PAULET, Mme Anne-Laure GUILLAUMOND, Mme Laëtitia SABATIER,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Anne PICHON KELLY

OBJET : Débat d'orientation budgétaire

Délibération n°2026_03_02

Vu l'article L1612-26 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) joint à la présente délibération

Considérant que les collectivités de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics administratifs, dont les CCAS, organisent dans un délai de 10 semaines précédant le vote du Budget Primitif, un débat sur les orientations budgétaires de l'exercice à venir.

Monsieur le Président, présente au Conseil d'Administration les grandes orientations pour la préparation du budget primitif 2026, résumées dans le Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB).

Après avoir pris connaissance du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 et en avoir débattu, le Conseil d'Administration du CCAS à l'unanimité à prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2026

Membres en exercice	en	17
Présents		12
Représentés		1
Votants		12

Quorum	9
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	12

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :

10 MARS 2026

Et de sa publication le

10 MARS 2026

Pour copie conforme

Le 03 mars 2026

*Le Président du CCAS,
M. Didier ROUCHOUSE*

